

Informations utiles relatives au Yongo Star - Yongo Defensive Fund

Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Prime minimale** : 10 € via prime libre.
- **Coûts** : pas de frais d'entrée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée. Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : des primes complémentaires sont possibles à partir de 10€.
- **Coûts récurrents liés aux fonds** : ils dépendent du fonds et sont automatiquement imputés aux valeurs d'unités. Ils sont mentionnés dans les règlements de gestion de chaque fonds.
- **Rachat** : des rachats ponctuels sont possibles.
- **Coûts** : 1% de coûts de rachat, calculés sur la valeur de rachat théorique. A partir de la dernière année du contrat, il n'y a plus de coûts de rachat. Pas de coûts de rachat à partir des 18 ans de l'enfant.
- **Mécanisme de transfert automatique** : pas de frais pour le mécanisme de transfert automatique.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.



- Au terme
- **Capital** : le capital-vie est versé au bénéficiaire désigné en cas de vie (votre enfant).
 - **Coûts** : pas de coûts de sortie.
 - **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.

En cas de décès de l'assuré :

- **Capital** : le capital-décès est versé au bénéficiaire en cas de décès.
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier. Des droits de succession peuvent être dus.



Tous les coûts maximums ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Clause bénéficiaire

Au moment de la conclusion, votre enfant sera désigné comme bénéficiaire au terme du contrat d'une part et sa succession en cas de décès prématuré d'autre part. Par la suite, à partir de sa majorité le droit de désigner un ou plusieurs bénéficiaires de son choix appartiendra librement à votre enfant.

Informations en matière de durabilité

Risque de durabilité et principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (facteurs ESG) sont des données non financières qui jouent un rôle important dans la performance des investissements, à la fois en termes de rendement et de risque. Pour minimiser l'impact du risque de durabilité sur la performance de ses investissements et donc sur le rendement du produit, AG intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, notamment via l'utilisation de scores ESG et l'exclusion de certains secteurs controversés comme

- l'industrie de l'armement
- le tabac
- les jeux de hasard
- le charbon thermique
- l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels
- les dérivés sur les matières premières alimentaires
- les paradis fiscaux ainsi que les régimes ou les personnes considérés comme corrompus

Dans la gestion de ses investissements, AG prend en compte notamment les indicateurs d'incidence négative suivants :



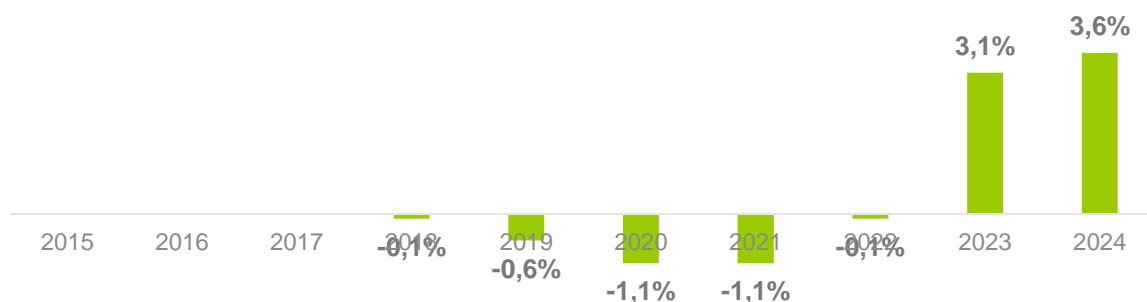
- Émissions de gaz à effet de serre des entreprises
- Empreinte carbone
- Intensité carbone
- Exposition aux combustibles fossiles
- Violation du Pacte mondial des Nations unies
- Exposition aux armes controversées

Une explication plus détaillée de notre approche d'investissement durable, ainsi qu'un reporting sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible sur le site d'AG : ag.be/investir/durabilite.

Fonds axés sur des caractéristiques écologiques et sociales (SFDR art. 8)

Ce fonds a des caractéristiques environnementales et sociales qui permettent de contribuer à un impact positif sur l'environnement ou la société et de limiter les impacts négatifs sur l'environnement ou la société, grâce à une sélection appropriée d'investissements. Des informations sur les caractéristiques écologiques et sociales du fonds sont disponibles en annexe.

Performances passées



Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Elles peuvent toutefois vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé.

La performance est affichée après déduction des frais courants. Les frais d'entrée ou de sortie sont exclus du calcul.

Année de création du fonds : 2017

Devise : EUR

